



Secrétariat général (SG)

Genève, le 20 juin 2022

Réf.: **CL-22/23**
Contact: Claire Evangelisti
Télécopie: frmd-debt@itu.int
Courriel:

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Choix provisoire de la classe de contribution par les États Membres de l'Union pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027**

Madame, Monsieur,

À l'approche de la Conférence de plénipotentiaires (PP), le Secrétariat et les membres de l'UIT travaillent en étroite collaboration pour préparer une conférence constructive qui donne à l'Union les moyens de relever les défis et de tirer parti des possibilités qui se présenteront au cours des quatre prochaines années et au-delà. Je vous écris aujourd'hui pour attirer votre attention sur les efforts que nous avons déployés collectivement pour maintenir un budget équilibré et pour solliciter votre soutien dans cette démarche.

Tout au long de la période de bouleversements, d'adaptation et d'innovation entraînée par le COVID-19, les populations du monde entier ont compris à quel point les TIC jouaient un rôle essentiel dans leur vie quotidienne, dans des domaines comme l'emploi, le commerce, la santé et l'éducation, et pour la fourniture de bien d'autres services. Dans ce contexte, le mandat de l'UIT n'a jamais été aussi important, notamment si l'on songe aux 2,9 milliards de personnes qui ne sont toujours pas connectées et qui sont marginalisées.

Après avoir déployé des efforts soutenus en vue de réduire les coûts, le Secrétariat a présenté un projet de plan financier équilibré pour la période 2024-2027 lors de la session ordinaire de 2022 du Conseil. Nous continuerons à chercher des moyens de réaliser des économies et d'améliorer les gains d'efficacité, mais nous ne pouvons réduire les dépenses au point de compromettre notre capacité à mettre en œuvre le programme établi par les États Membres. Le Secrétariat s'efforce également d'accroître les revenus en encourageant l'adhésion d'entités du secteur privé et d'établissements universitaires, et en assurant le recouvrement des coûts.

J'ai conscience que le COVID-19 a soumis les budgets nationaux à une pression importante, mais je reste convaincu que l'UIT pourra compter sur les États Membres tout du moins pour qu'ils maintiennent leur contribution financière pour la période 2024-2027, voire pour qu'ils l'augmentent, dans la mesure du possible, afin que l'Union puisse répondre aux besoins croissants de ses membres et continuer à moderniser ses services en conséquence.

Afin de mieux faire connaître la façon dont l'UIT est financée et de distinguer les États Membres qui contribuent le plus, des informations ont été publiées sur le [site web de l'UIT](#) pour mettre en avant les principaux contributeurs, en général et par niveau de développement, ainsi que ceux qui ont augmenté leurs contributions durant le cycle 2020-2023 en cours.

En vertu du numéro 161C de la Constitution, les États Membres sont dorénavant invités à notifier au Secrétaire général, au plus tard quatre semaines avant la date fixée pour le début de la Conférence de plénipotentiaires, qui se tiendra à Bucarest (Roumanie) du 26 septembre au 14 octobre 2022, la classe de contribution qu'ils auront choisi provisoirement, en vue d'accélérer les préparatifs du projet de plan financier.

En outre, conformément au numéro 161E de la Constitution, compte tenu du projet de plan financier tel que révisé, la Conférence de plénipotentiaires détermine dès que possible la limite supérieure définitive du montant de l'unité contributive et fixe la date, qui doit être au plus tard le lundi de la dernière semaine de la Conférence de plénipotentiaires, à laquelle les États Membres doivent avoir annoncé la classe de contribution qu'ils ont définitivement choisie. Sur le modèle de la PP-18, il est proposé de fixer la date au mercredi 28 septembre 2022 à 23 h 59 (heure de Genève) et de déterminer la valeur définitive de l'unité contributive. Après approbation par la première séance plénière, une lettre sera adressée aux États Membres pour les informer de la décision arrêtée.

Les États Membres qui n'auront pas notifié leur décision au Secrétaire Général à la date fixée par la Conférence de Plénipotentiaires conserveront la classe de contribution qu'ils avaient choisi précédemment (numéro 161F de la Constitution).

En ce qui concerne le choix provisoire d'une classe de contribution, une lettre a été envoyée aux États Membres le 5 août 2021, les invitant à faire parvenir leurs réponses le 31 décembre 2021 au plus tard. Les réponses à cette lettre ont été soumises à la session de 2022 du Conseil dans le Document [C22/29](#).

Je tiens à remercier les administrations ayant déjà répondu. Pour celles qui ne l'auraient pas encore fait, ou qui souhaiteraient modifier leur décision, nous vous invitons à en informer le Secrétaire général **le 26 août 2022 au plus tard**.

Permettez-moi de vous rappeler, à titre informatif, que l'échelle adoptée par la Conférence de plénipotentiaires de 2010 tenue à Guadalajara (Mexique) dans laquelle chaque État Membre choisit sa classe de contribution, est la suivante:

À partir de la classe de 40 unités jusqu'à la classe de 2 unités:
par palier d'une unité

En dessous de la classe de 2 unités, comme suit:

classe de 1 1/2 unité
classe de 1 unité
classe de 1/2 unité
classe de 1/4 unité
classe de 1/8 unité*
classe de 1/16 unité*

*) Seuls les États Membres recensés par l'Organisation des Nations Unies comme pays les moins avancés (<https://www.un.org/ohrlls/content/profiles-ldcs>) peuvent choisir les classes de contribution de 1/8 et 1/16 unité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, dans les semaines à venir, la contribution financière que votre administration envisage de verser pour la période 2024-2027. Pour toute question, veuillez vous adresser à Mme Claire Evangelisti, Chef de la Division de la comptabilité (frmd-debt@itu.int).

Je tiens à vous remercier pour votre soutien et votre engagement sans faille en faveur de l'Union.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général